

ABR Immobilier

20 Place vaillant couturier 18100 Vierzon

Barème d'honoraires ABR IMMOBILIER

Immobilier d'habitation, murs commerciaux et fonds de commerces, Concerne les appartements, maisons, immeubles, parkings, terrains, à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

A / Mandat de vente :

Honoraires de vente charge vendeur :

Prix de vente Honoraires TTC charge vendeur

De 1€ à 40 000 €	-----	Montant forfaitaire de 5 000 €
De 40 001 à 70 000 €	-----	Montant forfaitaire de 6 000 €
De 70 001 à 100 000 €	-----	Montant forfaitaire de 8 000 €
De 100 001 à 120 000 €	-----	Montant forfaitaire de 9 000 €
De 120 001 à 150 000 €	-----	Montant forfaitaire de 11 000 €
De 150 001 à 170 000 €	-----	Montant forfaitaire de 12 000 €
De 170 001 à 220 000 €	-----	Montant forfaitaire de 14 000 €
De 220 001 à 250 000 €	-----	Montant forfaitaire de 16 000 €
De 250 001 à 290 000 €	-----	Montant forfaitaire de 18 000 €
De 290 001 à 320 000 €	-----	Montant forfaitaire de 20 000 €
De 320 001 et plus	-----	Montant forfaitaire de 6% TTC

B/ Mandat de Recherche : Honoraires Charge Acquéreur : Le barème est identique au mandat de vente.

C/ Mandat de Location d'appartements, maisons : Honoraires partagés entre Locataire et Bailleur qui sont égaux à 10 % du loyer annuel hors charges. Honoraires liés à l'organisation des visites, la constitution des dossiers (bail et état des lieux).

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50 % du montant du loyer annuel hors charges.

Immobilier commercial :

Concerne Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au Bail.

A/ Mandat Commerce – Cessions de Fonds de Commerce, Cession de Droit au Bail, Vente de Murs Commerciaux.

Honoraires Charge Acquéreur :

Prix de Vente HT	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1 € à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
De 50 001 à 200 000 €	10 %	12 %
De 200 001 à 300 000 €	9 %	10,8 %
De 300 001 € à 600 000 €	8 %	9,6 %
A partir de 600 001 €	7 %	8,4 %

En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole. Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

B/ Mandat de Location – Local Professionnel (Bureau professions libérales)

Honoraires Charge Preneur Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer HT annuel hors charges. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

C/ Mandat de Location – Locaux commerciaux vides en vue de l'exploitation d'un fond de commerce, industriel ou artisanal:

Honoraires Charge Preneur - Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer triennal HT hors charges. En sus, TVA applicable au taux en vigueur. Barème d'honoraires ABR Immobilier Appliqué par Alexy Bocci à partir du 01/03/2021.

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80 € / m²	9 € / m²	7,20 € / m²

*Définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

** Les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail de location par ABR Immobilier